

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

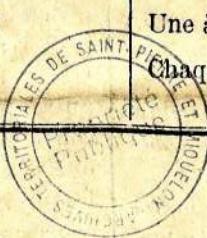
PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie	J.-B. GIRARDIN
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00	Directeur-Gérant
Union Postale	Rue du Barachois
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00	

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes.....	3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus.....	0 fr. 40

CITOYENS,



Des électeurs nombreux m'ont demandé, comme vous le savez, de poser ma candidature à la délégation. J'ai longtemps hésité, ne sachant si ma candidature devait répondre au vœu de toute la population. Les marques de sympathie qui m'ont été données ces derniers temps m'ont enlevé mes hésitations et j'ai accepté; parce que j'ai pensé et je pense que je pourrai vous être utile, étant votre Délégué, comme j'ai pu vous être utile pendant les cinq années que j'ai exercé ici ma profession d'avocat.

Je n'ai pas à me présenter à vous. Vous me connaissez par la conduite invariable que j'ai eue pendant mon séjour ici. Vous avez apprécié que j'ai mis mon dévouement absolu au service de vos intérêts, de même que je n'ai pas ménagé mes efforts pour la défense de tous ceux qui étaient victimes d'actes injustes et de même encore qu'il y a peu de temps j'ai lutté de toutes mes forces pour faire respecter vos sentiments et vos convictions.

J'ai été mêlé à votre vie, j'ai vécu de votre existence, je connais vos besoins, ceux de la Colonie et je saurai agir dans votre véritable intérêt et dans celui du pays, d'autant plus que je laisse des intérêts ici. *Mes intérêts ne sont pas, ne seront jamais en opposition avec les vôtres : Je ne serai jamais gêné pour les défendre et jamais je ne pourrai agir à mon profit en lésant vos droits.*

Je serai à Paris, près des pouvoirs publics, — *la place de votre délégué est à Paris, car là seul, il peut avoir une utilité pour le pays.* Ma profession d'avocat, que j'exercerai près la Cour d'appel de Paris, étiendra mes relations qui seront mises à la disposition de la Colonie à laquelle je suis attaché parce que c'est ici que j'ai commencé mon existence laborieuse, ici que j'ai vraiment débuté dans ma profession et parce que j'ai entretenu et je conserve ici des relations excellentes.

Tous ceux qui se sont adressés à moi savent qu'ils ne l'ont jamais fait en vain. Rien ne sera changé, à Paris comme ici, je serai à la disposition de tous et toujours prêt à lutter pour défendre la cause de la Justice qui se confond avec l'intérêt de chacun et pour assurer l'avenir et la prospérité de notre chère Colonie.

VIVE LA FRANCE ! VIVE LA REPUBLIQUE ! VIVE LA COLONIE !

St-Pierre, le 10 Décembre 1903.

A. DELMONT

UN MILLION DE SUBVENTION

On se rappelle toutes les péripéties qui ont précédé et suivi l'adjudication du Service Postal.

D'abord, il n'y eut pas d'offre sur la première mise à prix trouvée insuffisante, quoique supérieure à celle de l'ancienne subvention.

A ce moment, M. Louis Légasse, en sa qualité d'agent de la compagnie Terre-Neuvienne Reed, poussait son ami Jullien à se jeter dans les bras de nos amis les Anglais de Terre-Neuve. *A quoibon, disait-il, s'obéir pour avoir un Service français?*

Sous le prétexte de se rapprocher de Terre-Neuve, M. Louis Légasse était dès ce moment en train de machiner quelques combinaisons profitables à lui seul. Nous en avons eu un échantillon dans le premier trimestre de la mise à exécution du nouveau Service Postal à l'aide des vapeurs Reed.

Pour oublier à ces machinations, une pétition fut signée par presque tous les armateurs et les commerçants réclamant un service français indispensable pour l'expédition de morues sèches sur les marchés des Etats-Unis et de Halifax. Cette pétition, qui relatait les désiderata de la population, n'a trouvé d'opposant ou de refus que de la part des Maisons Légasse.

Pourquoi, à l'encontre de tout le monde, cette préférence pour un service anglais?

Pour se réservier le monopole de l'expédition des morues en achetant à vil prix le Pro Patria que M. Légasse destinait aussi à mettre sur les Antilles, afin de faire disparaître la concurrence des autres expéditeurs par voiliers.

C'eut été l'élosion d'une nouvelle monopolisation, dont M. Jullien aurait été le complice et dont il ne se serait même pas douté sans la pétition des armateurs et des commerçants de Saint-Pierre.

On le sait (puisque tout finit par se savoir) qu'il y eut des scènes inénarrables, que ce pauvre M. Jullien ne voulait pas se laisser faire, trouvant trop gros ce morceau de 100,000 francs, il hésitait à consentir à cette adjudication dans des conditions aussi onéreuses, mais il y était poussé par les associés de M. Légasse siégeant au Conseil d'administration dans la personne de M. Marie Lefèvre et de M. Jacques Légasse, ce dernier, comme dit la formule, cousin germain du contractant. Et aussi, il fait bien le dire, par le prestige et la menace que M. Louis Légasse faisait sonner bien haut de son influence politique comme délégué de la colonie ayant en main les différentes assemblées délibérantes du pays.

Enfin, après bien des vicissitudes, l'affaire est enlevée et arrive l'expiration du précédent contrat postal. On se rappelle ce

que fut l'organisation de ce malheureux service anglo-français, et quelles furent les réclamations contre les pérégrinations forcées de nos lettres et de nos voyageurs à travers Terre-Neuve? Pour n'en rien entendre et une fois le coup fait, M. Jullien et son alter ego s'en allaient jouir des délices bien gagnées d'un congé aux frais de la princesse.

Le désarroi fut tel qu'un beau jour, le «Glencoë» redébarquait nos propres lettres prises à la poste huit jours auparavant pour être acheminées sur France. Une autre fois, la douane de service à bord constatait une dizaine de sacs de lettres que l'on avait omis de débarquer et qui ne le furent que sur réquisition quand le courrier était déjà distribué.

Voilà comment M. Louis Légasse s'est préoccupé de faire face à ses obligations en tant que entrepreneur du Service Postal, et ce grâce aux faiblesses et aux complaisances de M. le gouverneur Jullien à l'égard de son favori, faiblesses et complaisances consignées dans un contrat additionnel qui ne reçut jamais l'approbation du Conseil d'administration, tout en dérogeant au contrat primordial.

Nous ne doutons pas qu'après avoir été député blackboulé, M. Jullien ne se croit réservé aux plus hautes destinées. Si cependant il avait eu cette envergure de coup d'œil de maître, si sans aller jusque là, il avait eu seulement son indépendance d'administrateur vis à vis M. Louis Légasse, il aurait pu, avec quelque effort d'imagination, trouver une solution qui aurait été plus économique et plus morale.

Voyant et sentant surtout que M. Louis Légasse lui mettait le couteau sous la gorge, M. Jullien aurait pu faire appel aux intéressés, aurait pu convoquer chez lui les armateurs et les commerçants pour les consulter sur une aussi grosse affaire? C'eut été pour M. Jullien une occasion unique de faire entendre son verbe sonore pour la bonne cause en faveur des petits. Mais non, M. Jullien a préféré renier ses principes de socialiste pour se faire le complice du capitaliste qui s'engraisse des privations du pauvre diable.

M. Jullien savait comme tout le monde que l'entreprise du Service Postal n'avait rapporté que des pertes aux actionnaires du Pro Patria.

M. Jullien savait aussi que ces malheureux actionnaires se composaient pour la plupart de contribuables de la colonie.

Bien pénétré de ces deux idées présentes à tous les esprits, si M. Jullien avait été administrateur, il aurait dû se dire honnêtement in petto: la colonie étant obligée de faire un aussi grand sacrifice d'argent, en toute justice et équité, il doit profiter au plus grand nombre de ses habitants qui vont payer.

Propriété
Publique
Territoires de Saint-Pierre et
Miquelon

L'exécution en était aussi facile que la conception, il suffisait d'en avoir la volonté et de ne pas se laisser endoctriner par des subterfuges indignes d'un administrateur qui se respecte.

Ne trouvant pas d'adjudicataire, la combinaison était bien simple, M. le Gouverneur Jullien n'avait qu'à prendre cette décision: une subvention annuelle de 80,000 francs est offerte à la Société St-Pierraise qui se formera pour le rachat du Pro Patria destiné à assurer le service postal. En attendant la formation de cette société, l'administration assurera elle-même le service postal par la voie de Saint-Jean, comme l'a fait après M. Légasse pour quelques milliers de francs.

Que M. Jullien n'en doute pas, une société se serait vite formée en émettant des actions à 250 francs, somme à la portée de toutes bourses; et ainsi M. Jullien aurait fait acte d'un véritable administrateur soucieux de conserver sa dignité et sa bonne renommée, tout en mettant à exécution et en application les principes du vrai socialisme.

Au lieu de cela, au lieu de sauvegarder les intérêts de ses administrés comme le lui commandaient les circonstances, M. Jullien a trouvé plus facile et surtout préférable pour lui de les sacrifier en concédant un nouveau monopole à son ami M. Louis Légasse, qui, par la banque en exercitait déjà un autre non moins productif et non moins redoutable même jusqu'à nouvel ordre de choses.

M. Louis Légasse Candidat Officiel.

M. Légasse porte aujourd'hui la bonne estampille: il est définitivement sacré candidat administratif et officiel. Pendant son mandat, tant que le Gouverneur le traitait en favori, on disait: c'est le Délégué, c'est l'élu de la population.

Maintenant nous sommes en pleine période électorale, M. Légasse est encore délégué certes, mais son mandat est en discussion. Pourquoi M. Jullien n'obtient-il pas cette neutralité qu'il entend imposer aux fonctionnaires. Ne se rend-il pas compte que pour tous, le dîner auquel il a assisté dimanche chez M. E. Salomon est un dîner électoral? N'a-t-il ce pauvre Jullien personne qui le puisse guider pour qu'il ne sache qu'en ville on a dit très fort ces derniers jours que la dislocation s'était produite dans le petit groupe de ceux qui gravitent autour du gouverneur.

N'a-t-il pas entendu dire que tous répétaient que Salomon et Dupuy menaçaient de rompre si M. Jullien ne mettait les pouces pour l'affaire de la baleine.

N'a-t-il pas entendu dire que tous considéraient comme une rupture avec Légasse l'acte d'énergie qu'a accompli le Gouverneur en fixant les départs du *Pro Patria* au mercredi soir. Il a su aussi que tous avaient été surpris de ce qu'il eut obligé de renvoyer à Sydney le *Pro Patria* arrivé sans courrier.

Il sait tout cela et comme il veut se faire pardonner par Légasse et son clan, Lui Jullien, pour montrer nettement que rien n'est changé, que l'accord est parfait, que Légasse reste un brave ami ayant toute sa sympathie, il ne va pas dîner chez Légasse, mais la scène pour se passer chez un ami commun n'en a pas moins toute sa portée.

Tant pis pour M. Légasse. En assistant à ce dîner il n'a pas compris qu'il en sortait candidat officiel et il a cru qu'en prouvant qu'il était toujours avec Jullien, cela pouvait le sauver c'est pourquoi il se raccroche désespérément au Gouverneur. Il a cru cela parce qu'il se sent perdu parce que l'esprit brouillé par la certitude nette de la débâcle prochaine, il n'a pas pu comprendre que c'est un malheur d'être candidat officiel dans ce pays où l'Administration a été toujours si lamentable, et c'est pourquoi encore il n'a pas compris qu'un candidat ne pouvait avoir de plus grand désavantage devant nos électeurs St-Pierrais si éclairés que celui d'être sacré candidat officiel par Jullien le Gouverneur le plus déconsidéré qui ait jamais été.

EST-CE OFFICIEL ?

Il nous est revenu que l'on annonce en ville que M. l'Abbé Légasse a recueilli dans ses quêtes la jolie somme de cent soixante mille francs. Mais personne n'a pu nous affirmer le fait comme certain. D'où vient donc cette nouvelle ? Si elle est exacte le Conseil de Fabrique est avisé et il y aura bientôt une déclaration officielle faite en ce sens. Espérons que bientôt la nouvelle sera confirmée, car si personne ne veut se

rêjouir sans être sûr, tous seraient très heureux d'apprendre avec certitude une aussi bonne nouvelle.

BATTERIE DE CUISINE EN NICKEL

On nous signale que M. le Gouverneur Jullien a tout au moins profité de son voyage en France pour renouveler à neuf toute sa batterie de cuisine.

On nous assure que c'est ce qu'il y a de mieux dans le genre et le tout au complet. Certains gros morceaux sont en nickel repoussé.

Quant au coût on nous a parlé d'une somme si élevée que nous n'avons pas cru en faire connaître le chiffre dans la crainte d'être induit en erreur.

L'ancienne batterie de cuisine ferait actuellement partie de l'hôtel de la direction de l'Intérieur.

Que vont dire tous ces ustensiles culinaires d'abandonner la cuisine au beurre pour celle à l'huile ?

A la condition, sine qua non, de posséder au complet les dernières perfections de la marmiterie nickelée, le grand-maitre ès-arts peut, à son gré et au gré de ses convives, métamorphoser le vulgaire gigot de mouton en chevreuil aux petits oignons, le vulgaire coq de basse cour en un succulent coq de bruyère, la cocotte ordinaire en une pintade attrayante, le canard domestique en une sarcelle au salmis ou aux navets fondants le poulet de grain en un perdreau à la chipolata, la poule d'eau en une perdrix coiffée, les petits poulets en grasses cailles grillées, l'oie en dinde, la dinde en oie, le petit chat noir en lapereau à la tartare et même le vieux bouc en tendre agneau rôti, sauce aux fines herbes.

Les hôtes de l'hôtel du gouvernement sont certains que cette fois la réussite sera complète, après cette marinade le goût et le fumet seront parfaits à s'y méprendre.

Quant aux contribuables, ils auront un arrière goût de renvoi du coût un peu élevé de toutes ces marmites.

Quand on tient la queue de la poêle, il faut savoir s'en servir !

PRO PATRIA

Il nous revient de notre correspondant particulier que le *Pro Patria* cette fois-

a voulu rentrer à Halifax par les lacs. A peine entré dans le canal St-Pierre, il est allé s'échouer à bonne vitesse dans la journée du mardi 1^{er} décembre.

Pour le renflouer, il a fallu vider les soutes et débarquer tout le charbon dans des chalands. On dit même que l'on a été obligé de faire le vide de ses chaudières.

Son renflouement n'a pu s'effectuer que vendredi soir à l'aide des vapeurs *Amphitrite* et *Harlaw*.

De toutes manières, il n'a pu arriver à Halifax que dimanche dernier; il est donc à supposer qu'il ne pourra être ici avant vendredi ou samedi.

Autre temps, M. Légasse faisait télégraphier à son Capitaine par son chef d'état major: félicitation pour prompte et heureuse traversée;

Autres mœurs, à la nouvelle de l'échouage du *Pro Patria* il cable au Capitaine: très mécontent de vos agissements.

Et sûrement cette fois à la suite de ces retards, toutes les malles d'Europe et d'Amérique seront arrivées, et M. Jullien n'aura pas l'ennui fort désagréable pour lui de renvoyer le *Pro Patria* à la recherche des lettres et des passagers.

LES PROMESSES

DE

M. LOUIS LÉGASSE.

Que sont devenues les promesses de M. Louis Légasse ?

N'avait-il pas promis à l'entrepreneur de sa villa, pour le dédommager de la perte qu'il éprouvait, de lui faire faire des magasins et une chapelle ?

Où est-elle cette *chapelle* promise à tout le monde ?

N'avait-il pas annoncé à tout Saint-Pierre, faisant fi du *Pro Patria*, à vendre, qu'il avait un magnifique vapeur en construction, filant vingt nœuds pour faire le service postal ?

Sur quel chantier a-t-il donc été construit ce fameux vapeur que sa mise à la mer n'a pu encore avoir lieu ?

M. Louis Légasse ne s'était-il pas vanté que les frères ne partiraient pas ?

Comment se fait-il que son frère et lui n'ont pas voulu s'occuper d'eux, pas

même pour les appuyer comme institu-
teurs libres ?

CONFÉRENCES PUBLIQUES A SAINT-PIERRE

Jeudi soir, il y avait foule dans la grande salle de l'Hôtel Joinville pour assister à la conférence électorale organisée par les amis formant le comité de M. Delmont.

Des applaudissements bien nourris encouragent M. Delmont quand il monte à la tribune.

Aussitôt que la parole lui est accordée, M. Delmont fait part à l'assemblée qu'il a invité M. L. Légasse à assister à sa conférence, lequel s'est excusé dans une lettre dont il est donné lecture, de ne pouvoir y assister à cause de ses occupations.

La déception est grande de voir que M. Légasse ne sera pas là pour rendre compte de son mandat.

En termes précis et bien accentués, M. Delmont fait connaître qu'il a été sollicité par de nombreux amis de poser sa candidature à la délégation; que dans la circonstance il a été heureux de se consacrer à pouvoir être utile au pays dans lequel il conserve des intérêts.

A chaque interruption l'orateur est applaudis par toute la salle qui couvrent la voix et le tapage des interrupteurs.

Il expose que M. Louis Légasse n'a rien fait pour faire promulguer les lois qui protègent les ouvriers et les marins pour leur sécurité personnelle et particulièrement en cas d'accidents couverts par des assurances mutuelles.

Il démontre que les marins du pays n'arrivent pas à avoir leur pension quoique naviguant jusqu'à un âge fort avancé, quand en France on est en train de faire en sorte que les pêcheurs de sardines, qui ne naviguent que six mois de l'année, aient droit à une pension en décomptant leur navigation à près de dix mois par an.

Ces considérations sont d'un très bon effet sur la salle composée en majeure partie de marins qui seraient trop heureux sur leurs vieux jours d'avoir ce secours qui leur est bien dû après avoir payé tant d'invalides. Mais répète M. Delmont, pour obtenir ce résultat, il faut que votre délégué soit à Paris.

Les applaudissements et approbations interrompent à chaque instant, ce qui n'empêche que l'orateur continue s'imposant à ses auditeurs par être maître de sa personne et de sa parole, qui devient de plus incisive par le charme qu'elle produit.

M. Delmont fait ressortir que si le délégué avait insisté auprès des pouvoirs laïcisation se serait faite dans des conditions de nature à moins froisser les sentimens de reconnaissance de la population.

M. Delmont clôture la conférence en remerciant ses auditeurs en termes cha-

leureux de lui avoir prêté une attention bienveillante et l'avoir encouragé à continuer malgré quelques interruptions de parti-pris. Quant à lui, il a tenu à rester courtois à l'égard de son concurrent et il regrette dans l'intérêt de la discussion publique qu'il y ait eu des valets qui se soient montrés plus zélés que leur maître ne l'aurait été pour se faire valoir.

Comme fin de conférence, il ajoute que dans sa prochaine conférence, il démontrera comment et combien M. Légasse a profité de ses fonctions de délégué pour se faire octroyer de la part d'une administration déconsidérée des faveurs se chiffrant par de grosses sommes.

Il cite des chiffres et met au défi quiconque ce soit de démentir, ses chiffres et ses assertions.

Sur ce défi resté sans réponse, la salle applaudis; M. Delmont ajoute que ces marques d'approbation qui lui sont données, que tous ces applaudissements prouvent définitivement que le 27 décembre il sortira vainqueur de la lutte électorale à une grande majorité.

La salle applaudis. Le bureau constate que la candidature de M. Delmont est acclamée aux cris de: Vive Delmont et Vivent les St-Pierrais. Au reste pas un cri hostile n'a été proféré, ce qui est de bon augure et prouve de quelle estime et considération jouit notre candidat malgré la campagne qui est dirigée contre lui.

A L'ILE AUX CHIENS

Débuts d'un Délégué — Son effondrement

Deux heures et demie. M. Delmont ouvre la conférence de l'Ile aux Chiens en faisant constituer le bureau qui est composé de MM. Jouvin, Laloï et Coursier.

M. Légasse qui n'avait pas osé se présenter devant les électeurs de Saint-Pierre, parce qu'il se sait complètement impopulaire et tout à fait usé à Saint-Pierre a cru qu'il pourrait se faire accepter par l'Ile quand Saint-Pierre ne veut plus de lui. L'Ile aux Chiens avec ses hommes pratiques et intelligents lui a prouvé qu'elle n'aimait pas le restes.

Conférence très longue à cause des interruptions systématiques de M. Lebiguais qui faisait du zèle pour Légasse afin de le remercier de lui avoir donné (et à lui seul les débris de la Paulette) et à cause des interruptions d'un M. Marcadé employé de M. Légasse. Mais leurs interruptions n'effraient pas M. Delmont qui leur tient tête, répond à tout et finit par les fatiguer. D'ailleurs des citoyens honorables interviennent et inviteut les braillards au calme. Ils sont tellement surexcités que devant cette intervention, sans raison ils s'en prennent à l'honorable M. Courcier qui est boycotté d'injuste façon. La bataille se généralise, la salle se vide par la porte et par les fenêtres qui sont arrachées. M. Delmont rentre d'ailleurs après quelques instant avec les autres, le calme est complet et M. Delmont reprenant la parole la conserve jusqu'à la fin.

Mr. Delmont fait à peu près la même conférence qu'à Saint-Pierre. Sur une question de l'orateur M. Légasse reconnaît qu'il n'a rien fait pour obtenir l'application à la Colonie de toutes les lois qui protègent toute la population et spécialement l'ouvrier et le marin et que M. Delmont lui reproche de n'avoir pas fait appliquer ici.

Lorsque M. Delmont attaque l'administration de M. Juliein, montrant qu'elle aboutit à l'augmentation des impôts, M. Légasse crie : Vive Jullien et dit qu'il est décidé à défendre le Gouverneur.

M. Delmont finit sa conférence en disant qu'il demande aux électeurs de ne pas voter pour M. Légasse parce qu'il n'a rien fait pour le pays, parce qu'il soutient une administration coupable, et qu'il soutient pour en avoir des bénéfices.

La salle entière applaudis et crie Vive Delmont. On entend Pommé, Lebiguais, Marcadé et deux ou trois autres crier Vive Légasse.

M. Légasse a la parole. Il lit des pièces, des lettres et encore des pièces et encore des lettres et il est terrible dans ses lectures: il lit l'entête de la lettre: Louis Légasse Délégué..... il lit la formule de salutation Veuillez.....

Ces lectures ont trait à la question Service Postal (sur ce seul point, elles durent une heure) question d'un garde côte, de l'impôt, de la bête.

Au bout de deux heures de ces lectures que personne n'écoute, l'honorable M. Mançé dit à Légasse qu'en réalité si de ses lettres, il résulte qu'il a la subvention du Service Postal, il en résulte aussi qu'il n'a rien obtenu ni pour la boîte, ni pour autre chose.

Puis l'honorable M. Coëtil interrompt M. Légasse, sur l'affaire de la baleine. M. Légasse essaie de ne pas se prononcer, de se tenir dans le vague, il défend l'établissement de la baleine puis brusquement sur un coup droit de M. Coëtil, M. Légasse énervé perd pied s'écrie: Il n'y aura plus de baleine. M. Légasse saute de la tribune et file sans qu'on sache pourquoi. La salle est consternée. M. Delmont saute à la tribune et d'une voix de tonnerre, dominant tous les cris, il montre que si les pêcheurs ont obtenu ce résultat, c'est que M. Légasse a été accusé par ses adversaires. C'est donc aux adversaires de M. Légasse que doit aller, le remerciement de l'Ile. La salle éroule sous les applaudissements. M. Delmont n'a plus de voix, il fait un dernier effort pour montrer que M. Légasse n'a rien prouvé et il finit en remerciant les électeurs de leur confiance. Les applaudissements reprennent, M. Delmont est acclamé, et conduit au quai au milieu de hourrahs frénétiques.

Arrivé à St-Pierre, une énorme manifestation se forme. On va crier Vive Delmont et chanter la Marseillaise sous les fenêtres du Gouvernement, on fait un grand tour en ville, on manifeste ferme dans le quartier appelé « La Judée » et M. Delmont est reconduit en triomphe chez lui par cette foule énorme, qui crie toujours Vive Delmont. Notre futur délégué adresse à sa porte quelques mots à ses nombreux amis, un seul cri: Vive Légasse, est poussé par un employé.

Et cette admirable manifestation se sépare aux cri souvent répétés de Vive Delmont.

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin

St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative